

# Commune de MANE

## Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 07 août 2025 à 18 heures

Le quorum est atteint avec 11 élus présents et 1 procuration. 3 élus absents.

### I – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL et BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

VOTE : Accord de tous les Conseillers présents.

### II - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Bibliothèque pour tous  
Amicale des sapeurs pompiers de Forcalquier  
Société de boules la Manaraine  
Association Saint André  
Prévention routière  
Société de chasse la Manaraine  
Centre communal d'action sociale  
Coopérative scolaire de Mane

VOTE : Accord des Conseillers présents 1 abstention pour Saint André

### III - BOURGADE SUD

Solliciter les financements de l'ANAH et conseil régional.

VOTE : Accord à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

### IV - MIRAVAIL

Travaux d'urgence :

VOTE : Accord des conseillers présents ou représentés, 1 abstention.

Demande de financement :

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès de la DRAC et auprès de la DETR.

VOTE : Accord à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

### INFORMATION : ETUDE D'IMPACT FINANCIER

### V - LOTISSEMENT SAINT ESTEVE

Signature des marchés

VOTE : pour autoriser la signature des marchés par Monsieur le Maire  
Accord à l'unanimité des conseillers.

### PRET RELAIS :

VOTE pour la réalisation du prêt relais  
Accord à l'unanimité des conseillers.

## **VI - TERRAIN DE LA BRUNE**

Déclaration d'intention d'aliéner :

Accord à l'unanimité sur le notaire qui signera l'acte.

Ouverture des crédits nécessaires :

Pour organiser les financements : unanimité des conseillers

## **VII - PARC DU LUBERON**

VOTE : Accord des conseillers présents ou représentés pour un refus d'intégration d'office, 1 abstention.

## **VIII - POLE SCOLAIRE et RESEAU CHALEUR**

VOTE : unanimité des conseillers pour les demandes de financements.

## **IX - CONSEIL DE COMMUNAUTE / REPRESENTATION**

Proposition de maintenir 2 sièges et non pas un pour Revest du Bion. Pour les autres communes de la CCHPPB, le nombre de siège est inchangé.

VOTE : A l'unanimité des conseillers restants.

## **X - MUTUELLE SANTE**

Les collectivités devront également la prise en charge partielle de la mutuelle de santé à compter du 01 janvier 2026

La participation de la collectivité sera au minimum de 15€ par agent et par mois.

Le centre de gestion a engagé une consultation auprès des assureurs. Il est proposé au conseil de profiter de cette opportunité.

VOTE : pour les 25 € : unanimité des conseillers restants

VOTE : pour la consultation par le centre de gestion : unanimité des conseillers restants.

## **XI – SDEo4 CONVENTION DE SERVITUDES**

Un projet d'enfouissement de lignes électriques au Grand Chemin est en cours, avec suppression des fils aériens.

VOTE : à l'unanimité des conseillers restants.

## **XII- VENTE DE PIERRES / DEMOLITION BOURGADE**

VOTE : à l'unanimité des conseillers restants.

Séance levée à 19h15.

Mane, le 07 août 2025



Le Maire de Mane,  
Jacques DEPIEDS.